
DÉCLARATION DE PISE POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES EN FAVEUR DES RESSOURCES EN LITTÉRATURE GRISE

Une quantité considérable de connaissances et d'informations produites par les organisations, les pouvoirs publics et les industries couvre un large éventail de domaines thématiques et de champs professionnels tout en échappant au contrôle de l'édition commerciale. Ces publications, ces données et ces autres documents connus sous le nom de littérature grise constituent une ressource essentielle de la communication savante, de la recherche et des processus de décision pour l'économie, l'industrie, la pratique professionnelle et la société civile. La littérature grise est reconnue comme une source essentielle d'éléments probants, d'arguments, d'innovation et de compréhension dans de nombreuses disciplines couvrant les sciences, l'ingénierie, la santé, l'enseignement, les arts et les sciences humaines.

Que ce soit sous forme papier ou électronique, les documents de la littérature grise sont des rapports de recherche ou techniques, des consignes, directives et analyses, des évaluations, des documents de travail, ou encore des contenus multimédias, l'ensemble de ces ressources formant une part représentative importante et précieuse d'informations et de recherches.

Pour que ces recherches et ces informations puissent concrètement profiter à la communauté savante, les pouvoirs publics, la société civile, l'enseignement et l'économie, Nous signataires de la présente déclaration, en appellent à ce que soient davantage reconnus le rôle et la valeur de la littérature grise par les pouvoirs publics, les communautés de l'enseignement et de la recherche et par tous les acteurs, en particulier leur importance pour le libre accès à la recherche, la science ouverte, l'innovation, les politiques basées sur des faits et le transfert des connaissances.

Pour qu'une intégralité de bénéfices inhérents à la littérature grise puisse se concrétiser au profit des communautés locales, nationales et internationales nous en appelons à :

Pour les organisations

- un plus fort engagement à l'égard du libre accès de la part des pouvoirs publics et des organismes.
- de plus fortes coopérations et coordinations entre les organismes engagés dans la collecte, l'utilisation et la gestion de la littérature grise.
- l'utilisation d'identifiants pérennes et de standards de métadonnées propres à la littérature grise.

Pour l'enseignement-recherche

- de nouvelles formes de reconnaissance et de gratification d'une production de littérature grise de qualité, de la part des pouvoirs publics, des universités et d'autres institutions.
- des normes améliorées pour la production et la maîtrise bibliographique de la littérature grise.
- l'élaboration et la mise en œuvre de standards d'interopérabilité dans la gestion de la littérature grise.
- l'élaboration de guides de bonnes pratiques pour la production, la diffusion et l'évaluation de la littérature grise.

Pour le législateur

- des changements dans la législation sur le dépôt légal et le droit d'auteur améliorant les capacités des bibliothèques, services de collecte, établissements et filières d'enseignements à recueillir de la littérature grise, y donner accès, en particulier des documents non commerciaux d'intérêt public.
- résoudre les obstacles juridiques s'opposant à la diffusion de la littérature grise.
- des avancées supplémentaires pour permettre la mise à disposition sous licence de contenus de littérature grise, à des fins commerciales comme non commerciales.

Sur le plan des financements et pour la pérennisation

- identifier les financements existants destinés à la recherche impliquant de la littérature grise.
- apporter un soutien accru au développement de fonds documentaires et la conservation à long terme de la littérature grise.
- assurer des investissements accrus dans les infrastructures et les nouvelles technologies

facilitant l'accès et l'utilisation de la littérature grise sous formes papier et électronique.

Sur le plan technique

- des stratégies pour traiter l'obsolescence des liens et améliorer la stabilité et l'accessibilité des contenus en ligne.
- la création de systèmes de liens entre les données et les autres contenus non textuels avec les publications de littérature grise, conjointement à des standards d'interopérabilité permettant le partage de la littérature grise.

Source

<<http://greyguiderep.isti.cnr.it/Pisadeclapdf/French-Pisa-Declaration.pdf>> (consulté le 25 mai 2015)